



M. Bernhard Friess  
Direction générale des affaires maritimes et de la pêche  
Commission européenne  
1049 Bruxelles  
Belgique

Dublin, 08 janvier 2020

**Objet : Demande de clarification sur l'adhésion du Royaume-Uni à le CC EOS après le 31 janvier 2020**

Cher M. Friess,

Les Conseils Consultatifs jouent un rôle important en soutenant la Commission européenne dans la mise en œuvre de la politique commune de la pêche. Le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales du Nord est désireux de poursuivre et d'améliorer encore cette collaboration, mais se rend compte que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) pourrait représenter un défi majeur pour l'engagement des parties prenantes dans la région.

En septembre 2017, le CC EOS a lancé une discussion au niveau inter-CC sur le « fonctionnement des conseils consultatifs », non seulement dans le contexte du Brexit, mais également en prévision d'une évaluation de la politique commune de la pêche. Ce sujet a également reçu une attention régulière au sein du comité exécutif du CC EOS.

En 2018, le CC EOS a écrit au directeur général de l'époque, M. Machado, pour lui demander des éclaircissements concernant l'adhésion du Royaume-Uni au CC EOS après la date proposée en mars 2019. Une réponse a toutefois été reçue, mais le processus de Brexit s'est arrêté.

La situation étant devenue beaucoup plus claire à la suite des résultats des élections de décembre au Royaume-Uni, le CC EOS souhaite confirmer que la composition du Royaume-Uni au Conseil Consultatif restera inchangée après le 31 janvier 2020, conformément à un accord politique sur une période de transition, mais étant entendu que cela doit être confirmé dans un nouvel accord de retrait.

En outre, le CC EOS souhaite clarifier son rôle dans l'élaboration d'avis sur tout changement de politique proposé concernant les pêcheries dans les eaux du nord-ouest après la sortie du Royaume-Uni de l'UE, et en particulier sa capacité à en discuter pendant la période de transition pendant que les membres britanniques restent membres à part entière du CC, mais participent aux négociations du côté britannique.





Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité exécutif du CC EOS (Madrid, 11 mars 2020) où le Comité Exécutif a l'intention d'élaborer une position claire sur le fonctionnement futur du CC EOS pendant la période de transition et après le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne.

J'attends avec impatience votre réponse et je vous remercie encore pour la collaboration que nous continuons de recevoir de la CE, qui est cruciale pour notre travail.

Cordialement

Emiel Brouckaert  
Président du Comité Exécutif

